

Grève des régies financières Enfin un accord trouvé !

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

Au terme d'un round de négociations interminables, gouvernement et syndicats ont finalement signé, dans la nuit de mercredi à jeudi, un protocole d'entente fixant les modalités de règlement des arriérés au titre de la Prime spécifique d'incitation à la performance (PSIP) et du Bonus des régies financières. De leur côté, les syndicats se sont engagés à lever immédiatement tout mouvement de grève en cours et à reprendre le travail le lundi 2 octobre 2017. Mais l'une des clauses les plus importantes de cet accord est sans aucun doute l'adoption d'une trêve sociale d'une durée de deux ans.

Il aura fallu beaucoup de patience, des nerfs d'acier et une bonne dose de patriotisme pour désamorcer l'une des grèves les plus coûteuses de ces 10 dernières années. Car, c'est très tard dans la nuit



Photo : D.R

Le ministre d'Etat Jean-Fidèle Otandault a conduit les négociations avec ses collègues de l'Economie et des Hydrocarbures.

de mercredi à jeudi (vers 2 heures du matin) que les différentes parties impliquées dans les rounds de négociations pour mettre fin à la grève des agents des régies financières ont finalement trouvé un accord.

En dépit de l'inflexibilité et de l'intransigeance d'une partie des agents, présentés comme très minoritaires et regroupés au sein de la Fédération des syndicats des régies financières (Fesyrefaa), le protocole d'entente et de trêve sociale a été signé, au ministère du Budget, entre les représentants de

l'Etat conduits par le ministre d'Etat en charge du Budget et des Comptes publics, Jean-Fidèle Otandault, et les organisations syndicales représentant les personnels de la direction générale des Impôts, des Douanes et des droits indirects, des Hydrocarbures, de la Comptabilité publique et du Trésor, ainsi que l'ensemble des services centraux et ministériels.

En signant ce protocole d'accord, les ministres ont reconnu la nécessité, pour rétablir le bon fonctionnement des services et endiguer la perte quotidienne



Photo : D.R

Rude négociation avec les responsables des régies financières.

estimée à plus d'un milliard de F CFA de recettes, de procéder au paiement des arriérés cumulés reconnus au 30 juin 2017, aux personnels des ministères en charge du Budget, de l'Economie et du Pétrole, au titre de la Prime spécifique d'incitation à la performance (PSIP) et du Bonus des régies financières.

Compte tenu du contexte économique et des objectifs de rationalisation des dépenses publiques, les deux parties ont également adopté des nouvelles règles de paiement de la PSIP, suivant un barème

bien établi.

ENGAGEMENT* En signant ce protocole, les syndicats se sont engagés à lever immédiatement tout mouvement de grève en cours et à reprendre le travail le lundi 2 octobre 2017. De son côté, le gouvernement s'est engagé à tout mettre en œuvre pour permettre aux services d'atteindre les objectifs de recettes fixés par la Loi de finances rectificative 2017 et par la loi de finances 2018.

Mais l'une des clauses les plus importantes de cet accord est sans aucun doute l'adoption d'une

trêve sociale d'une durée de deux ans. Pendant cette période, les organisations des personnels susvisés ont décidé de renoncer à tout mouvement de grève pour quelque raison que ce soit, et se sont engagées à porter leurs revendications professionnelles à l'examen du Comité bipartite de suivi de la trêve sociale, qui sera créé par arrêté conjoint des trois membres du gouvernement concernés.

« Vous avez su faire preuve de responsabilité et de patriotisme, en signant ce protocole d'accord qui aboutira dans nos administrations au retour de la sérénité, à la reprise effective du travail et au calme. Cette situation, comme vous le savez, ne pouvait plus durer longtemps, car elle portait durablement atteinte à l'image de nos services aux yeux des compatriotes et des usagers, non sans préciser qu'elle a occasionné pour nos finances un préjudice considérable, que seul le travail pourrait désormais nous aider à réparer », s'est réjoui Jean-Fidèle Otandault.

Cour des comptes / Audit de performance de la CNAMGS Mise en cause de sa gouvernance

Innocent M'BADOUMA
Libreville / Gabon

Au terme de la cérémonie de signature, le Premier président de la Cour des comptes a remis deux rapports au ministre en charge des Relations avec les Institutions constitutionnelles, Blaise Louembe, dont l'un porte sur l'audit de performance de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS), sur la période 2011 à 2015. De nombreuses observations et recommandations montrent qu'il y a urgence à agir pour la survie de cette institution à vocation sociale.

L'AUDIT de la Cour des comptes vient de livrer un verdict qui laisse songeur quant à l'avenir de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS): " la situation actuelle de la CNAMGS est fragile et la pérennité ne peut être garantie en l'absence de mesures fortes et rapides ", dira l'auditeur en parlant de cette boîte. Il mentionne deux grands groupes de risques identifiés qui font peser un lourd climat de suspicion quant à l'avenir de la CNAMGS : les risques inhérents à l'activité caisse, et ceux résultant de la mission d'audit elle-même (risques de non-contrôle).



Photo : F.A.

Le rapport d'audit sur la CNAMGS : une mine d'informations troublantes...

Au sujet des risques inhérents à l'activité caisse, la Cour mentionne que la CNAMGS s'expose à des graves conséquences, au regard de son fonctionnement actuel. Notamment, l'absence de procédures et mécanismes permettant de prévenir les erreurs et les fraudes, l'absence des procédures écrites relatives à la décision, à l'enregistrement et au contrôle des prestations offertes.

Autres risques mis à jour par la Cour : l'absence de procédures et mécanismes permettant d'assurer la qualité des prestations offertes, ainsi que l'absence de procédures et mécanismes permettant d'assurer la pérennité des trois fonds. A savoir, le fonds d'assurance maladie des agents publics de l'Etat, le fonds d'assurance maladie des salariés des secteurs privé et parapublic et,

enfin, le fonds d'assurance maladie et de garantie sociale des Gabonais économiquement faibles.

Toujours au registre des risques, le rapport souligne l'absence de procédures écrites permettant une gestion économique, efficace et efficiente des actifs de la Caisse. Toute chose qui peut impacter l'institution. Bien plus, la structure devrait d'abord toiletter son organisation interne, précise la Cour de comptes, afin d'améliorer sa performance. Elle devrait aussi instaurer une gestion de manière à maîtriser les charges techniques, le contrôle des facturations des prestataires.

Pour sa part, l'Etat doit instaurer une politique du prix du médicament. Dans tous les cas, il y a beaucoup à dire après cet audit bien documenté. Notamment en ce qui concerne, par exem-



Photo : F.A.

... transmises au Gouvernement par la Cour des comptes.

ple, la défaillance du système d'archivages informatique des assurés.

Par ailleurs, la responsabilité de l'Etat dans la trésorerie de la CNAMGS est

clairement mentionnée. En effet, la dette de l'Etat à l'égard de la CNAMGS est de l'ordre de 70 milliards de francs. Il est fait à cet égard « des retards constatés dans le versement, par le Trésor public, des cotisations salariales et patronales des agents publics, de la subvention accordée par l'Etat ainsi que des cotisations prélevées par la CNSS pour le compte de la CNAMGS. Ces impayés de l'Etat contribuent aux difficultés de remboursement des prestataires et, à terme, de maintien des prestations aux assurés », alerte le rapport d'audit.

INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

NOS OFFRES DE FORMATION

Non Bacheliers ou Bacheliers

L'Institut d'Administration des Entreprises (I.A.E) vous offre l'opportunité de préparer vos diplômes d'Etat dans les filières industrielles et celles de tertiaire.

La qualité de l'enseignement proposé par l'I.A.E repose sur le meilleur choix de son corps professoral et de ses moyens pédagogiques, son ouverture à l'international ainsi que la préparation des étudiants à une prise de responsabilité.

I - LES FILIERES INDUSTRIELLES

- Administration des Réseaux locaux d'Entreprise
- Génie Civil
- Réseaux et Télécom
- Développement d'Application
- QMS
- Maintenance des systèmes informatiques et réseaux

II - LES FILIERES DU TERTIAIRE

- Action commerciale
- Comptabilité gestion
- Transit Douane
- Gestion des Ressources Humaines
- Journalisme et Communication d'entreprise
- Commerce International
- Banque Finance Assurance
- Tourisme
- Carrières Juridiques
- Logistique et transport
- Gestion PME-PMI
- Assistante de Direction
- Langues et interprétariat

QUARTIER ACAE
B.P : 6421

Fixe : (+241) 70 37 51
70 37 52

Mobilité: (+241) 85 12 69 98
87 88 91 33
86 44 99 66

e-mail : medfines@gmail.com
usabv@gmail.com